

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2021



République Française

Commune de
PAGNY-LE-CHÂTEAU
21250 PAGNY-LE-CHÂTEAU

Département de Côte d'Or

Téléphone : 03 80 36 30 91
ou 09 75 58 92 45

Télécopie : 09 70 62 72 47
mairie.pagny.chateau@wanadoo.fr

Date de convocation
9 juin 2021
Date d'affichage
9 juin 2021

Le 16 juin 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de PAGNY-LE-CHATEAU, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Hubert MOINDROT, maire

Étaient présents : Hubert MOINDROT, Alain BECQUART, Daniel VIEILLARD, Patrick ZAOUÏ, Gérard CORDELIER, Kévin ROYER, Christian VION, Jean-Louis GUICHARD, Christophe VIEILLARD, Yannick BLAMPIED

Étaient absents et avaient donné procuration : Elodie POULET (pouvoir à Daniel VIEILLARD)

Étaient excusés :

Étaient absents : Loïc LOBREAU, Pascal POLETTE, Nathalie BERNARD, Marie ZAOUÏ

Nombre de Conseillers :

15 en exercice

11 ont pris part aux délibérations (présents ou représentés)

Secrétaire : Kévin ROYER

N° 2021-017

✚ OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2022-2041

Un projet de révision d'aménagement de la forêt communale a été établi en concertation avec la commune ; il a fait l'objet de réunions en mairie les 23/06/2020 et 01/06/2021, date à laquelle le projet détaillé a été présenté.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Pagny le Château, établi par l'Office National des Forêts, en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier, pour la période 2022-2041.

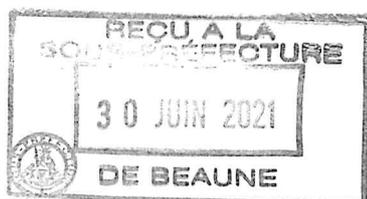
Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à la forêt (long terme),
- un programme détaillé des actions à conduire sur la période d'aménagement à venir (20 ans).

Le Conseil Municipal de PAGNY LE CHATEAU, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le document d'aménagement forestier pour la période 2022 – 2041
- **S'ENGAGE** à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.

AUTORISE et CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision et permettant une bonne administration de cet objet.



Pour Extrait conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Hubert MOINDROT

